

Note à destination des élèves et de leurs parents pour assurer de bonnes conditions d'enseignement et de sécurité.

Prise en charge des élèves et trajets vers les installations

Les élèves se présentent toujours au point de rendez-vous défini par le professeur pour l'appel **à l'heure de la sonnerie (par défaut et sauf indication contraire du professeur, le rendez-vous est au pied des marches du portail donnant sur le gymnase Ventura, en face du self)**. Pour le **Stade Gallais**, le professeur **peut** donner rendez-vous directement au stade. Dans ce cas, les trajets pour s'y rendre s'effectuent sous la responsabilité des élèves, conformément aux textes officiels (Circulaire no 96-248 du 25 octobre 1996, circulaire no 2004-054 du 23 mars 2004), et au règlement intérieur du Lycée.

Tout retard d'un élève lui interdira la possibilité d'entrer en cours, les accès aux gymnases étant le plus souvent verrouillés, conformément aux directives municipales.

Horaires de début du cours sur l'emploi du temps des élèves	Horaires de rendez-vous au stade Gallais (parking)	Horaire de fin au Lycée	Horaire de fin au stade (les élèves partent du stade à :)
8h35	Rendez-vous au lieu indiqué par leur professeur	10h25	10h15
10h40	10h50	12h30	12h20
13h25	13h35	15h15	15h05
15h30	15h40	17h20	17h10

Dispenses de cours d'EPS

Quelle que soit la nature et la durée d'une inaptitude d'EPS, **l'élève doit présenter son justificatif au professeur avant le début du cours d'EPS**.

Celui-ci prend alors la décision la plus appropriée au cas de figure :

- Soit l'élève assiste au cours
- Soit il est orienté vers la vie scolaire muni d'un mot expliquant la situation, signé par le professeur (l'élève sera noté absent à son cours, c'est la vie scolaire qui doit justifier cette absence).

Si l'inaptitude se prolonge au-delà d'une séance, l'élève doit obligatoirement fournir **un CERTIFICAT MEDICAL (le format TYPE situé en fin de document est à favoriser)** qu'il remettra **uniquement à son professeur**. Celui-ci prendra la décision de le garder en cours ou non pour la durée de son inaptitude et fera la régularisation pronote si besoin.

La tenue d'EPS obligatoire et adaptée cf règlement intérieur I B §5

Exclusivement réservée à la pratique sportive, adaptée à l'activité programmée et à la saison et respectant le règlement intérieur du lycée)

- **Extérieur** : tenue sportive, k-way en cas de pluie, des chaussures adaptées à l'activité qui pouvant être salies.
- **Intérieur** : une 2^e paire de chaussures propres adaptées à l'activité et à usage exclusivement intérieur (règlement gymnases municipaux)

Examens en CCF (Contrôle en Cours de Formation) pour les terminales

Seul le certificat médical couvrant la date de CCF donne droit au rattrapage, s'il est remis dans les 7 jours.

Absences répétées en cours : s'il y a trop d'absences sur une séquence SANS certificat médical, l'élève pourra être convoqué sur une épreuve individuelle du même groupement d'activité si possible (Exemple : course de relais remplacée par demi fond).

Pour l'élève redoublant bénéficiaire (seulement en voie professionnelle) de ses notes : obligation de présence au CCF car utilisation de son résultat pour la note trimestrielle.

Utilisation des installations et pratique

Uniquement dans le respect des consignes données par le professeur.

Les installations sportives sont interdites aux élèves en dehors de leurs heures d'EPS ou d'AS.

En toutes circonstances, la pratique en EPS implique de :

- ne pas pratiquer avec un chewing-gum
- enlever tous ses bijoux et objets de valeur (attention aux vols, vos objets sont sous votre responsabilité)
- attacher les cheveux longs et les lacets des chaussures
- prévoir un sac plastique et des vêtements de rechange

Et il est interdit de :

- se suspendre aux cages : handball, football, poteaux de rugby, paniers de basket
- d'entrer dans les locaux matériel ou monter sur les chariots à tapis
- passer par-dessus les grilles du gymnase/stade ou d'emprunter les issues de secours
- quitter un cours ou une salle, de circuler dans les locaux, d'aller boire ou aux toilettes **SANS AUTORISATION.**

Le non respect des règles et consignes formulées ci-dessus, ainsi que les oublis de tenue, retards répétés, exclusions, absences sans motif valable, pourraient entraîner une sanction et/ou une perte de points sur la note d'EPS. Dès le 1er cours, les élèves et les parents sont considérés comme ayant été informés des règles ci dessus et doivent les respecter. Ce document est également disponible sur Pronote.

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE A LA PRATIQUE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Modèle de certificat médical à usage scolaire, en référence au décret du 11-10-88 et à l'arrêté du 13-09-89
(Education nationale, Jeunesse et sport ; Solidarité ; Santé et protection sociale ; Santé)

Le professeur d'Education Physique et Sportive doit adapter son enseignement de façon à ce que tout élève puisse participer au cours d'E.P.S, en fonction de ses possibilités et de ses capacités résiduelles.

Exemple : augmentation des temps de récupération, diminution de la quantité de travail, adaptation de l'espace de jeu, utilisation de matériel approprié, modification du barème, changement d'activité, marche sportive, ...).

Certificat médical type de l'académie de Versailles, à favoriser

Je, soussigné _____, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour l'élève _____, né(e) le / / scolarisé(e) en classe de _____ et avoir constaté que son état de santé entraîne :

1. UNE INAPTITUDE PARTIELLE A LA PRATIQUE DE L'E.P.S.

Du / / au / / inclus

Cette inaptitude nécessite une adaptation aux possibilités de l'élève.

FONCTIONS	POSSIBLE	POSSIBLE AVEC ADAPTATIONS / Précisions éventuelles	CONTRE INDIQUE
Marcher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Courir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sauter	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lancer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lever – porter	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S'accroupir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Effectuer des rotations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Se tonifier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S'étirer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nager	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EFFORTS			
Intense et bref	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Modéré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
De faible intensité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prolongé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONTEXTES PARTICULIERS		<i>Précisions</i>	
Amplitude articulaire limitée		<input type="checkbox"/>	
Adaptation suivant les conditions climatiques (pollution, froid sec....)		<input type="checkbox"/>	
Hydratation		<input type="checkbox"/>	
Activités avec déplacements limités et ou dans l'axe		<input type="checkbox"/>	

AUTRES RECOMMANDATIONS :

2. UNE INAPTITUDE TOTALE (Quand aucune adaptation de la pratique n'est possible)

Du / / au / / inclus

Le ____ / ____ / ____ Cachet et signature

ATTENTION : aucun certificat ne peut avoir de valeur rétroactive.